



CHECK-LISTE POUR REMISE D'APPARTEMENT

Madame, Monsieur,

Vous avez pris la décision de résilier le contrat de bail à loyer de votre appartement qui nous lie. Afin de vous faciliter des traquaceries découlantes de cette procédure, nous avons édité ce document.

RECOMMANDATIONS EN VUE DE LA VISITE DE TRAVAUX

- ☐ Afin que la personne de notre agence puisse réaliser de belles prises de vue lors de la visite de travaux, nous vous invitons à ranger votre appartement.
- ☐ Veuillez également monter les stores et arranger les rideaux afin que la personne présente puisse correctement évaluer les travaux à entreprendre et faire des photos lumineuses.
- ☐ Nous vous invitons également à rédiger, si nécessaire, une liste des défauts constatés afin que ces derniers puissent être réglés en vue de la relocation future.

ELEMENTS A REMETTRE EN ETAT POUR L'ETAT DES LIEUX

- ☐ Contrôler les joints et néoperls des batteries et, si nécessaire, les remplacer/nettoyer.
- ☐ Contrôler les flexibles (tuyaux de douche) et, si nécessaire, les remplacer.
- ☐ Déboucher les écoulements de l'appartement à l'aide de produits ou d'un furet.
- ☐ Nettoyer les plaques à gâteaux, les grilles et les joints du four et, si nécessaire, les remplacer.
- ☐ Nettoyer les filtres de la hotte de ventilation et les filtres des ventilations des toilettes et, si nécessaire, les remplacer.
- ☐ Changer les ampoules, néons, starters et fusibles si besoin.
- ☐ Contrôler les bacs, balconnets et étagères en verre du réfrigérateur et, si nécessaire, les remplacer.
- ☐ Contrôler les accessoires dans les salles de bain/douche/WC (verres à dents, savonniers, etc.) et, si nécessaire, les remplacer/nettoyer.
- ☐ Si le locataire, le cohabitant ou l'animal domestique a causé des dommages durant la durée du bail, il serait bon de l'annoncer auprès de l'assurance ménage afin qu'un cas de sinistre puisse être ouvert en vue de la remise en état de l'élément endommagé, avant l'état des lieux.

ELEMENTS A ENLEVER POUR L'ETAT DES LIEUX

- ☐ Colle, autocollants et crochets sur les murs et les portes
- ☐ Clous, chevilles et vis fixés au mur ou au plafond.
- ☐ Film plastique sur les armoires murales (stickers)
- ☐ Installations privées (rallonge de prise TV, tringle à rideaux, moustiquaire, etc.) à moins que celles-ci soient reprises par les futurs locataires.

PRECISIONS POUR LE NETTOYAGE DE L'APPARTEMENT

- ☐ Nettoyer la porte du four à l'intérieur et à l'extérieur, ne pas graisser les plaques de cuisson en fonte.
- ☐ Détartrer le lave-vaisselle à l'aide de vinaigre blanc (équivalent d'1 tasse à thé) et nettoyer le filtre.
- ☐ Démontez les filtres de la hotte de ventilation et les laisser tremper dans l'eau pendant 24 heures puis, après les avoir laissés sécher, les remonter.
- ☐ Nettoyer les fenêtres à l'intérieur et à l'extérieur ainsi que la tablette et le renvoi d'eau. Vous pouvez mélanger de l'eau chaude avec de l'alcool à brûler et éponger à l'aide de vieux papiers journaux.
- ☐ Nettoyer les stores et volets. Pour les stores à soleil, les brosser et nettoyer les articulations.
- ☐ Reboucher les trous de manière adéquate. Vous pouvez acheter dans les magasins spécialisés du Moltofil structuré et l'appliquer avec parcimonie dans les trous.
- ☐ Vider et nettoyer le grenier, la cave, la boîte aux lettres et le garage.
- ☐ Si l'appartement n'est pas suffisamment nettoyé, nous nous réservons le droit de commander un nettoyage complémentaire qui pourrait être retenu sur votre garantie de loyer.
- ☐ Nous vous rappelons que les modes d'emplois des différentes machines doivent être laissés dans l'appartement.
- ☐ Pour toutes les robinetteries et accessoires sanitaires, vous pouvez utiliser une cuillère à soupe de bicarbonate de soude ainsi que 1 dl de vinaigre blanc.

REMISE DES CLES

- ☐ A la remise de l'appartement, toutes les clés devront être rendues y compris les clés des portes de chambres, salles de bain/douche, cuisine, etc.
- ☐ En cas de perte, nous procéderons au remplacement du cylindre à la charge du locataire sortant et ceci pour des raisons de sécurité.

LIBERATION DE LA GARANTIE DE LOYER

- ☐ Si aucun frais n'incombe au locataire, la garantie de loyer pourra alors être libérée jusqu'à environ 14 jours après l'état des lieux.
- ☐ Au cas où le locataire a commis des dommages, le bailleur mandatera les entreprises compétentes et réceptionnera les factures de ces dernières. Les frais qui incomberaient au locataire seraient ensuite directement déduits de la garantie de loyer, de même que les loyers/supplément de chauffage en retard.

De plus, un montant forfaitaire de CHF 30.00 sera facturé pour les frais administratifs.

La garantie de loyer sera libérée une fois que toutes les factures auront été réceptionnées et que le décompte de sortie sera signé par toutes les parties mentionnées sur le certificat de garantie.

Nous vous rappelons qu'une garantie de loyer peut être gardée jusqu'à 1 année à partir de la date de l'état des lieux.

CHANGEMENTS D'ADRESSE A EFFECTUER

- | | |
|---|--|
| ☐ Le contrôle des habitants | ☐ La Poste |
| ☐ Les entreprises électriques | ☐ Les assurances (ménage, véhicule, RC, etc.) |
| ☐ Le fournisseur d'accès TV/Téléphone/Internet | ☐ Tous autres prestataires de service |

Nous espérons que ces conseils pourront activement vous aider et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez souhaiter.